

SEANCE DU 03 OCTOBRE 2011

Le trois octobre deux mille onze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur SIMON Gilbert, Maire.

Etaient présents :

Muriel GAXIEU, Jérôme FERNANDEZ, Marc FLANDIN, Véronique SAUZEDE, Stephen HAYTER, Etienne MERVOYER, Philippe NEUVILLE, Véronique FAVRY, Roland SIRE,

Absents excusés : David FERNANDEZ.

Procuration : Sandrine MATEO a donné procuration à Marc FLANDIN, Danielle CANTIE a donné procuration à Gilbert SIMON, Marie Sabine FOREST MUR a donné procuration à Véronique SAUZEDE.

Ordre du jour :

- * Délibération relative à l'installation d'un défibrillateur en 2012 par le Conseil Général
- * Délibération sur l'instauration de la Taxe de l'Aménagement (TA) et le Versement pour Sous Densité (VSD)
- * Délibération cession terrain à titre gratuit à la commune, Mr SALASAR et Mr GRILLERES et à titre onéreux famille IZARD
- * Délibération validation Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- * Délibération appel d'offre assainissement non collectif (SPANC)
- * Délibération TNT prise de décisions concernant l'émetteur de Campagne.
- * Vœu demandant au gouvernement de renoncer à l'amputation de 10 % de la cotisation pour la formation des agents territoriaux
- * Demande déclaration reconnaissance de catastrophe naturelle sécheresse été 2010
- * Etude zone piétonnière secteur Mairie / Foyer / Ecole
- * Point travaux
- * Questions diverses.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du dernier conseil et le soumet au vote de l'assemblée.

Monsieur Roland SIRE indique qu'une erreur s'est glissée dans le compte rendu, s'agissant de la TNT. Il précise qu'il n'était pas favorable à la réhabilitation du relais de télévision. Monsieur le maire lui donne acte de cette précision. Sa demande sera portée au compte rendu du présent conseil.

Outre la remarque de Monsieur Roland SIRE, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

I- Délibération pour l'installation d'un défibrillateur :

M. Roland SIRE informe le conseil que l'installation d'un défibrillateur est subventionné par le Conseil Général avec bornes de support, livraison et formation d'un personnel.

Il propose que le défibrillateur soit placé à l'Agence Postale.

Une délibération sera prise dans ce sens et adressée au conseil général.

II- Délibération sur l'instauration de la Taxe de l'Aménagement et le Versement pour Sous Densité :

Monsieur le Maire informe le conseil que cette taxe vient notamment en remplacement de la Taxe Locale de l'Equipement (TLE) et entrera en vigueur le 1^{er} mars 2012.

Il rappelle que la TLE sur Campagne sur Aude est au taux de 4 % par délibération en date du 15 mars 2010

Concernant le Versement Sous Densité, cette taxe n'intéresse que les promoteurs.

Une réunion d'information doit avoir lieu sous l'égide de l'Association des Maires et mieux

informé sur ce sujet, monsieur le Maire propose de se positionner au prochain conseil municipal, d'autant qu'une délibération doit être prise avant le 30 novembre 2011.

III- Délibération pour la numérotation des rues de Campagne :

Monsieur le Maire informe le conseil que le service des impôts demande qu'une délibération soit prise concernant la numérotation des rues de village, notamment au Hameau des Bains.

Le conseil approuve à l'unanimité le projet présenté.

Une délibération sera prise en ce sens.

IV- Délibération pour régularisation Chemin BRETON et de Bellevue :

Monsieur le Maire informe le Conseil du don de trois parcelles situées en bordure du Chemin « Breton » par Messieurs SALASAR, GRILLERES et IZARD afin que le chemin rentre dans la voirie communale.

Il indique qu'une partie de la parcelle située en bordure du Chemin de Bellevue, en vue de son agrandissement (du cimetière jusqu'au-dessus de la maison SIRE Roland) peut être achetée à la famille IZARD pour la somme de 2.000,00 €

Dans les deux opérations, la commune supportera les frais de notaire.

Le conseil approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés et à engager les dépenses afférentes à ces transactions.

Une délibération sera prise en ce sens.

V- Délibération pour le Plan Communal de Sauvegarde :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une délibération doit être prise pour valider le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Monsieur SIRE rappelle les grandes lignes qui ont conduit à la réalisation du PCS.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Une délibération sera prise en ce sens.

VI- SPANC - délibération appel d'offre :

Monsieur le Maire informe le Conseil que seul le cabinet OPALE de Limoux a répondu à la deuxième relance des entreprises pour réaliser le SPANC de la commune.

Il est proposé les prestations financières suivantes :

Contrôle des filières d'assainissement individuel neuves

Contrôle de conception et d'implantation (permis de construire) : 75 € HT

Contrôle à exécution avant remblaiement : 150 € HT

Diagnostic des filières d'assainissement individuel existantes : 150 € HT

Un imprimé spécifique sera nécessaire pour tout nouveau permis de construire, relatif à l'assainissement avec un passage du bureau d'étude avant recouvrement.

Un contrôle des fosses septiques existantes (40 ont été recensées sur la commune) sera effectué par le bureau d'étude (deux à trois ans seront accordés au propriétaire pour la remise à niveau des installations déficientes)

Le conseil approuve à l'unanimité la proposition du cabinet OPALE.

Une délibération sera prise en ce sens.

VII- Délibération pour le devenir de l'émetteur télévision suite au passage à la TNT

Roland SIRE apporte des précisions pour compléter la prise de décision concernant l'émetteur TDF implanté sur la commune. En effet aucune subvention ne sera accordée pour la remise à niveau de ce type d'émetteur.

Il rappelle que les Hameaux de Brézilhau et de Campagne les Bains, ainsi qu'une trentaine de foyers sur Campagne sur Aude ne seront pas couverts par la TNT.

La remise à niveau de l'émetteur existant est rentable pour 1 000 foyers et l'investissement financier à consentir par la commune serait démesuré par rapport au résultat à obtenir.

Un appel d'offre groupé sera effectué pour les foyers situés en zone d'ombre (subvention à hauteur de 250,00 € par foyer). Monsieur Roland SIRE organise cette mise en concurrence, puis les personnes intéressées auront in fine le choix de l'installateur.

Le conseil approuve à l'unanimité cette démarche.

Une délibération sera prise en ce sens, elle annulera et remplacera celle prise lors de la séance du conseil municipal du 18 juillet 2011.

VIII- Délibération pour changement de l'assurance maladie des personnels :

Pour faire suite à une démarche collective de mise à concurrence des sociétés d'assurance sous l'égide du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude (cf. délibération du 22 novembre 2010), Monsieur le Maire informe le Conseil que la Société DEXIA SOFCAP a été retenue par le centre de gestion, car elle propose un contrat très attractif sur les risques encourus par les personnels, dans le cadre de leur fonction.

La prise d'effet sera au 1er janvier 2012.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Une délibération sera prise en ce sens.

IX- Délibération créances irrécouvrables :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient de passer les créances irrécouvrables en non-valeur

En effet et malgré de nombreuses poursuites les sommes dûs n'ont pu être recouvrées par le percepteur de Couiza .

- 1 666,62 € concerne les loyers impayés dûs par Madame Jacqueline ROYER

- 1 301,77 € des factures d'eau impayées.

Par Madame Jacqueline ROYER pour un montant de 615,80€

Les conjoints LLINARES/DOUMERGUE pour un montant de 607,36€

Madame Geneviève FERNANDEZ pour 51,50€

Monsieur Jean-Pierre AURIOL pour 7,50 € (frais de paiement de retard)

Le conseil regrette cette situation et s'interroge sur l'obligation de maintenir dans les locaux communaux des locataires qui doivent et de manière récurrent de l'argent à la commune
Monsieur le Maire s'engage à faire prendre conscience à ces personnes que cette situation est insupportable pour la commune, et que ce serait à regret que celle-ci pourrait mettre fin à leur contrat de location.

Une délibération sera prise en ce sens.

X- Vœu au gouvernement :

Monsieur le Maire informe le Conseil de la décision du gouvernement de réduire de 10% la cotisation de la formation des agents territoriaux par l'abaissement de la cotisation versée par l'Etat au centre national de la fonction publique et territoriale.

Monsieur le Maire propose comme le demande le président du CNFPT d'adresser un vœu au gouvernement afin qu'il renonce à cette disposition

Le conseil approuve à l'unanimité.

XI- Reconnaissance catastrophe naturelle :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une réunion d'information s'est tenue en Mairie avec plusieurs Campenoises et Campenois le 15 septembre 2011, suite aux désordres sur leurs immeubles faisant suite à la sécheresse de l'été 2003.

Un dossier pour reconnaissance en catastrophe naturelle a été adressé à Madame le Préfet de l'Aude le 20 septembre 2011.

Tout reposera sur le rapport de METEO France qui validera ou non par rapport aux conditions climatiques du moment, si la catastrophe naturelle peut être reconnue.

XII- Questions diverses :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de réfléchir à la mise en place d'une zone piétonnière aux alentours de l'école et du foyer .Il est décidé dans un premier temps d'installer du mobilier urbain à la sortie de l'école afin de sécuriser la sortie des enfants et de créer par marquage au sol une zone de stationnement interdit.

*Roland SIRE demande d'étudier un système d'ouverture électrique du portillon d'entrée, qui évitera aux personnels de se déplacer à l'école maternelle pour ouvrir. Un devis sera demandé pour installer un dispositif ad hoc.

*Muriel GAXIEU demande d'étudier la reprise du transport scolaire le matin et le soir pour les enfants de Campagne les Bains et du Lotissement GORDO/ MONTE. Elle recensera les familles intéressées par ce mode de transport. Monsieur le Maire examinera la partie administrative de ce type de service qui a été abandonné par l'ancienne équipe municipale vu les contraintes qu'il générerait à l'époque.

XIII- Point travaux :

*** Ecole maternelle :**

La réception des travaux a eu lieu le 30/08/2011

La SARL MARIN ne facturera pas les travaux complémentaires qui ont été effectués, c'est un geste à mettre au crédit de l'entreprise qui a fait un excellent travail.

Une légère plus-value concerne le ravalement des façades, elle est liée aux murets de clôture qui ont été crépis à l'identique du reste du bâtiment.

Il est à déplorer une importante résonance à l'intérieur de l'école pour le remède de laquelle une étude est en cours.

Il y a de grandes chances qu'il faille installer un nouveau plafond acoustique.

Deux dossiers vont être déposés : - remise en état de l'électricité de l'ancien bâtiment

- remplacement des anciennes menuiseries par des fenêtres en PVC, double vitrage et volets roulants.

Ces deux dossiers seront soumis à l'Etat et au conseil général pour obtenir une subvention.

*** Station d'épuration RAMOUNICHOUX / HAMEAU DE BREZILHOU :**

Une première réunion s'est tenue ce jour entre les cabinets OPALE comme de FA et CETUR pour Campagne. Les dossiers administratifs sont en cours de constitution (géomètre, police de l'eau...). Un début de réalisation peut être envisagé le mieux en Février 2012.

Monsieur le Maire rappelle que les investissements sont les suivants :

Sur 150.000,00 € : 47.000,00 € d'aide pour la commune de Campagne sur Aude

Sur 110.000,00 € : 60.000,00 € d'aide pour la commune de Campagne sur Aude

Il semblerait que l'eau soit mieux subventionnée que l'assainissement.

*** Avenue de Brézilhou :**

Le levé topographique confié au cabinet AXIOME est en cours pour un montant de 2 000,00 € HT. Il permettra de bien fixer les normes du réseau pluvial à réaliser.

Puis le dossier sera adressé au Conseil Général dès que le bureau d'étude l'aura terminé afin qu'il soit validé par la commission départementale d'accessibilité.

L'effacement du réseau France Télécom devrait être terminé d'ici la fin de l'année.

* Travaux en régie :

- Barbecue du parking foyer est en cours de finition par Michel IGLESIAS.
- Le goudronnage en partie du Chemin de Bellevue par le SIVOM est en cours de réalisation.
- Espace jeu pour enfant : il sera réhabilité et ce chantier démarrera dès la terminaison du barbecue.
- Plateau sportif : marquage au sol et W.C. Ces travaux courant du printemps.
- Maison Péchou : les deux planchers sont en cours de réalisation par la SARL MARIN. Une réflexion est engagée pour l'usage réservé au rez-de-chaussée.

* Dossiers en cours :

- remplacement de 99 branchements plomb (agence de l'eau et conseil général ont bien reçu les dossiers et les ont déclarés complets)
- 2 dossiers pour l'école (électricité et menuiseries) sont en cours de montage
- réfection virage sortie Campagne vers Quillan, le Conseil Général devrait réaliser d'ici la fin de l'année la réfection de la chaussée,
- Aucun projet de travaux n'est retenu avant le début de la réhabilitation de la chaussée, car l'investissement serait démesuré par rapport à d'hypothétiques projets d'urbanisme.

* Agence de l'eau :

Stephen HAYTER et Roland SIRE exposent le travail de remise à plat sur 3 ans des comptages avec l'agence de l'eau au niveau du pompage dans la rivière.
Monsieur le Maire remercie ses 2 adjoints pour la qualité du travail réalisé.

XIV- Questions diverses :

Le logement libéré par Laurence FAVRY a été loué à Madame ANSROUL Fabienne à compter du 1^{er} novembre 2011, avec le garage pour un loyer mensuel de 550,00 €.

Après un tour de table, Monsieur le Maire clôture la séance à 23 heures.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Les Conseillers Municipaux

Le Maire

